

Comptabilisez SIMPLEMENT vos jours de fractionnement

Pour bénéficier de 27 CA* en 2026, il faut avoir posé en 2025 : 8 jours de CA en dehors de la période du 1er mai au 31 octobre 2025. **C'est tout !**

Aucune autre subtilité n'est exigée par la DRH

Au début de chaque année, vous avez 25 jours de Congés Annuels (CA), ou 26, ou 27, en fonction du nombre de CA que vous avez pris **l'année civile précédente, EN DEHORS** de la période allant **du 1^{er} mai au 31 octobre**.

Les jours de CA de l'année en cours sont calculés sur l'année civile précédente (01/01 → 31/12)

- Si en 2026 vous posez entre 5 et 7 CA **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre 2026** ; alors vous aurez 26 jours de CA au 1^{er} janvier 2027 ;
- Si en 2026 vous posez un 8^e CA (ou plus) **en dehors** de la période **du 1er mai au 31 octobre** ; alors vous aurez 27 jours de CA au 1^{er} janvier 2027.

Ces 5 à 8 CA peuvent être POSÉS COMME VOUS VOULEZ !

Vous les disposez comme vous le souhaitez, du moment que le **total cumulé en dehors du 1^{er} mai au 31 octobre** de l'année civile, est supérieur ou égal à 5 jours ou 8 jours.

Vous pouvez poser 8 CA d'un coup, ou 1 avant + 7 après, ou 7+1, ou 4+4, ou 0+8, ou 5+0, etc.



Au 1^{er} janvier 2027, vous aurez 27 jours de CA **si** vous avez posé au moins 8 jours de CA **EN DEHORS** de la période allant **du 1^{er} mai au 31 octobre 2026**.

La CFTC souhaite que ces éclaircissements aident les collègues chargés de valider les congés à y voir plus clair pour ne pas complexifier cette **procédure officielle**.

*CA : congés annuels, calcul pour agents en activité à temps plein

La CFTC aux côtés de tous les agents
Pour vous défendre et vous informer

1919 - 2026 - Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service de toutes et tous

01 43 47 84 70 | syndicat-cftc@paris.fr | <https://syndicat-cftc.fr>

